



GUIDE – Ateliers internationaux

L'*Atelier international* est une activité offerte par le Secrétariat général à la *Ville pilote* et au *Réseau collaboratif* pour stimuler ses activités et faire évoluer les travaux de celui-ci.

Les principes de base de cet atelier sont les suivants :

- Il doit se dérouler sur 2 ou 3 jours maximum.
- Il doit mobiliser tous les experts locaux concernés par la Thématique prioritaire de la Ville pilote, ainsi que des experts internationaux et les représentants des villes membres ayant préalablement exprimé leur désir de participer aux travaux du Réseau collaboratif.
- Il est coorganisé par le Secrétariat général et la Ville pilote.

L'atelier peut servir à travailler sur les objectifs suivants (cette liste est non exhaustive et la Ville pilote peut proposer d'autres idées pour le contenu d'un atelier) :

- Confirmer la constitution du Réseau collaboratif, son fonctionnement et Plan d'action ;
- Identifier les expériences menées ou en cours (état des connaissances, bonnes pratiques) ;
- Programmer les actions à prioriser et à mettre en œuvre ainsi que les mesures de suivi pour l'atteinte des objectifs du Réseau.
- Initier le travail autour des livrables définis dans le document de travail de l'étape 2 de la Feuille de route.

Les documents produits pendant et à la suite de l'Atelier international pourront évoluer en fonction des progrès réalisés par le Réseau collaboratif.

L'Atelier international est organisé en collaboration entre le Secrétariat général et la Ville pilote, selon les modalités suivantes :

- Le Secrétariat général offre d'inviter un maximum de 3 experts pour lesquels il défraiera l'équivalent des coûts de leur voyage et d'hébergement, en plus des frais pour un membre du Groupe conseil.
- Si possible, la Ville pilote contribue aux coûts en mettant à disposition une salle de réunion et en offrant, par exemple, les repas et ou autres facilités.
- La Ville pilote mobilise tous les experts et spécialistes locaux dont la contribution est nécessaire à la thématique et au programme.
- Les villes membres de l'OVPM ayant indiqué leur intérêt pour le Réseau collaboratif sont invitées à participer à l'atelier à leurs frais (sauf accord particulier avec la Ville pilote et le Secrétariat général)
- Le Secrétariat général se met à disposition de la Ville pilote pour animer l'atelier.

Voici une proposition du type de contenu et structure que peut prendre un atelier :

Jour 1 :

- AM : accueil et bienvenue, mise en contexte (situation + thématique)
- PM : visite locale du lieu touché par la thématique et première problématisation des besoins

Jour 2 :

- AM : identification des bonnes pratiques en fonction des besoins identifiés le jour 1
- PM : formulation des propositions de problématiques communes et identification de la problématique prioritaire



Jour 3 :

- AM : Ébauche initiale d'un projet pilote (se référer au Gabarit des Projets pilotes pour les éléments et critères à identifier).

Livrables suite à l'Atelier international :

- Fiche thématique révisée/améliorée si besoin
- Fiche constitutive du Réseau collaboratif remplie (incluant une mise à jour du Plan d'action du Réseau)
- Fiche de la Problématique prioritaire remplie
- Rapport sur l'ébauche initiale du projet pilote